Phamarcies de garde

PHARMACIES DE GARDE DES SECTEURS CARBONNE-RIEUX-MONTESQUIEU-NOE-RIEUMES-BERAT-LE LHERM-LAVERNOSSE- LABASTIDETTE-LONGAGES-CAZERES-LE FOUSSERET

Les gardes des pharmacies faisant partie de la deuxième banlieue (secteur imposé par la Préfecture)

sont affichées dans les officines Cazériennes ; En outre, la pharmacie de garde la plus proche de chez vous est indiquée sur

Résogardes au 3237 (Audiote 0,34 € / mn) accessible 24h/24h.

La garde se prend le vendredi à 9 h pour finir le vendredi suivant à 9 h

Canicule : déclenchement de la veille saisonnière

Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

- Envoyer par courriel
- Partager sur Facebook - Nouvelle fenêtre
- Tweeter - Nouvelle fenêtre

Le niveau de veille saisonnière du plan national canicule a été activé le 1er juin et sera automatiquement désactivé le 31 août, sauf si des conditions météorologiques particulières justifient son maintien.

Besoin d'information en cas d'épisode de forte chaleur ?

En cas d'épisode de forte chaleur, le ministère des Solidarités et de la Santé met à disposition du public la plate-forme téléphonique « *Canicule info service* », accessible au

0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) de 9 heures à 19 heures afin de vous informer sur les recommandations sanitaires à suivre en période de fortes chaleurs.

En cas de déshydratation ou de coup de chaleur, le ministère vous informe également en vous précisant :

- les signaux d'alerte à connaître (crampes, maux de tête, vertiges, fatigue inhabituelle...) ;
- le numéro d'urgence à composer si besoin, à savoir le 15 (Samu).

Rappel :

Retrouvez par ailleurs toutes les alertes météorologiques sur la carte de vigilance actualisée deux fois par jours sur le site Vigilance métrologique de Météo France .

Les recommandations du ministère

Le ministère détaille également les bons réflexes à adopter afin de prévenir les risques. Il convient notamment de veiller à :

- avoir une bonne hydratation (boire environ 1,5 litre d'eau par jour) ;
- manger en quantifié suffisante ;
- maintenir sa maison au frais (fermer les volets le jour) ;
- éviter les efforts physiques ;
- donner et prendre des nouvelles de ses proches.

Les 4 niveaux du plan national canicule

Le plan national canicule comporte 4 niveaux :

- niveau 1 (vigilance météorologique verte) : « *veille saisonnière* » activé du 1er juin au 31 août ;
- niveau 2 (vigilance météorologique jaune) : « *avertissement chaleur* », en cas de probabilité importante de passage en vigilance orange dans les jours qui suivent ;
- niveau 3 (vigilance météorologique orange) : « *alerte canicule* », déclenchée par les préfets de département, en lien avec les Agences régionales de santé ;
- niveau 4 (vigilance météorologique rouge) : « *mobilisation maximale* », en cas de canicule avérée intense et durable.
- Visualiser le fichier «canicule et forte chaleur.pdf» en ligne
- Visualiser le fichier «la canicule et nous.pdf» en ligne
- Télécharger le fichier «virus respiratoire.pdf» (511.7 KB)

MALADIE LYME

La maladie de Lyme. La maladie de Lyme ou "borréliose de Lyme" est une maladie infectieuse due à une bactérie appelée Borrelia burgdorferi, transmise par

l'intermédiaire d'une piqûre de tique infectée. Cette zoonose peut toucher plusieurs organes et systèmes, la peau mais aussi les articulations et le système nerveux.

- **Télécharger le fichier «la maladie de lyme.pdf» (517.3 KB)**
- Télécharger le fichier «la borréliose de lyme.pdf» (972.3 KB)